

CONSEIL ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 janvier à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Béatrice DE FRANCOIS.

Etait excusé et représenté :

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2025/01/03F

SPA - Réorganisation activité fourrière

Après une année 2024 exceptionnelle, la Régie souhaite stabiliser l'activité et l'organisation de la fourrière. La fermeture du parking Front du Médoc et l'installation en urgence sur le site du Haillan au 2^{ème} trimestre 2024 a entraîné des coûts supplémentaires et une nécessité de repenser l'organisation de l'activité afin notamment de répondre à la demande de Bordeaux Métropole de diminuer les coûts de ce service.

Conformément à la volonté de METPARK d'œuvrer vers une amélioration continue tout en optimisant ses charges de fonctionnement, il est donc prévu de procéder aux changements suivants à compter du 1^{er} mars 2025 :

Centralisation de l'activité accueil fourrière sur le site du Haillan

Les équipes de la fourrière du 8 mai 1945 (actuellement 4 opérateurs) et celles du Haillan (actuellement 3 opérateurs) seront regroupées sur un site unique, à savoir celui du 17 avenue de MAGUDAS - 33185 LE HAILLAN.

Modification des horaires d'ouverture et de fermeture

Les horaires d'ouverture et fermeture de la fourrière à compter du 1^{er} mars seront de 07H/20H et 7J/7 contre 24H/24H et 7J/7 actuellement.

Cette réorganisation n'entraînera aucune modification des cycles de travail des opérateurs de la fourrière.

Par ailleurs, la qualité du service public ne sera quasiment pas impactée puisqu'une étude sur les restitutions de véhicules des 3 derniers mois démontre qu'un seul contrevenant en moyenne par semaine se présente à la fourrière sur le créneau 20H/07H.

Ces ajustements visent à optimiser le fonctionnement du service fourrière, à garantir de meilleures conditions de travail et à contracter les coûts de fonctionnement du SPA.

Une information/consultation a été présentée au CSE le lundi 27 janvier 2025.

Les avantages de cette nouvelle organisation :

Amélioration de la qualité du service public

Renforcement des moyens humains sur les créneaux de forte activité :

- Trois opérateurs minimum sont présents sur la tranche horaire 12h-15h.
- Deux opérateurs sont systématiquement présents sur la tranche horaire 12h-20h.

Restitution facilitée pour les contrevenants :

- Véhicules stationnés au Haillan : gain de temps car centralisation du paiement et récupération des véhicules sur le même site.
- Véhicules stationnés au 8 Mai 45 : restitution rapide car encaissement à distance (VAD) et ouverture à distance via la GTC. En cas de paiement en espèces, les contrevenants se rendent directement au Haillan.

Gestion améliorée des sites :

- Maîtrise des flux entrants et sortants sur le site du Haillan : les intervenants extérieurs et les contrevenants seront systématiquement accompagnés par un opérateur fourrière.
- Visites régulières des sites de Mérignac, Cenon et Ambarès-et-Lagrave : possibilité de faire des patrouilles plus régulières, rangement et nettoyage.

Amélioration de la qualité de travail des agents de la fourrière

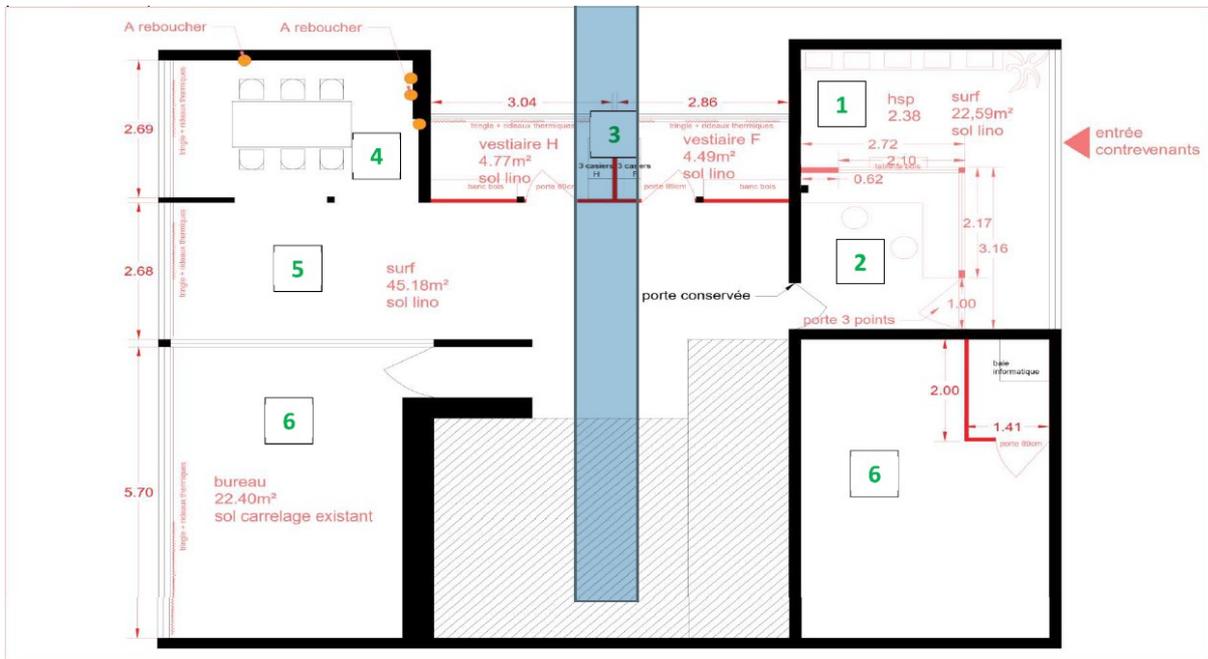
Gestion facilitée des plannings :

- Flexibilité des rotations grâce à la coupure quotidienne de 11h ainsi que meilleure prise en compte des besoins opérationnels et contraintes personnelles.
- Maintien des cycles de travail existants et fin de service plus précoce : les salariés terminent à 20h au lieu de 23h.

Renforcement de l'esprit d'équipe et de l'entraide :

- La communication est facilitée avec le prestataire : les équipes sont sur le même site.
- La sécurité est améliorée : les salariés ne sont plus isolés.

De travaux de rafraîchissement et d'aménagement de l'accueil et des bureaux situés au Haillan sont prévus avant la mise en place de cette nouvelle organisation selon le plan proposé ci-après.



- 1- Aménagement d'un espace d'accueil pour les contrevenants.
- 2- Installation de deux postes de travail dédiés à l'accueil des contrevenants (lieu sécurisé).
- 3- Création d'un vestiaire pour hommes et d'un vestiaire pour femmes.
- 4- Aménagement d'une salle de pause.
- 5- Création d'une salle à manger.
- 6- Réfection des bureaux.
- 7- Rafrâichissement des peintures.
- 8- Renouvellement des revêtements de sol.

Diminution des coûts de fonctionnement :

- Masse salariale plus contrainte avec économie d'au moins un ETP de nuit.
- Des coûts matériels et technologiques optimisés avec la centralisation des salariés sur un même site.

Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser la Régie à mettre en place cette nouvelle organisation à compter du 1^{er} mars 2025.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 30 janvier 2025

Pour expédition conforme

Président

Christophe DUPRAT